

CONSEIL MUNICIPAL de SAINT LAURENT DE CHAMOUSSET Procès-Verbal

Séance du 25 juin 2026

Date de convocation du Conseil Municipal : 18 juin 2026

Compte rendu affiché le 30 juin 2026

Nombre de conseillers municipaux en exercice le jour de la séance : 19

Président : Monsieur Pierre VARLIETTE, Maire

Secrétaire élu : Monsieur Fabrice BONNET.

Membres présents : Monsieur Pierre VARLIETTE, Madame Yvette BRETONNIER, Monsieur Gilles RAYNARD, Madame Isabelle LOTISSIER, Monsieur Thierry LOISON, Madame Marielle SERAILLE, Madame Marie-Jo DELORME, Monsieur Patrick DUCREUX, Madame Nathalie BATAIL, Madame Sandrine BOINON, Monsieur Fabrice BONNET, Monsieur David PUPIER, Monsieur Hervé GREGOIRE, Monsieur Ludovic CARRET, Monsieur Cédric COQUARD, Monsieur Alexandre LAVANDEIRA, Madame Stéphanie AUTER.

Membres excusés : Madame Emilie DANVE (pouvoir à Marielle SERAILLE), Madame Gwendoline CHALON (Pouvoir à Isabelle LOTISSIER).

Monsieur le Maire prend la présidence de la réunion du Conseil Municipal. Il ouvre la séance et procède à la vérification du quorum. Le quorum étant atteint, il ouvre la séance à 19h20. Il donne lecture des pouvoirs : Madame Emilie DANVE (pouvoir à Marielle SERAILLE), Madame Gwendoline CHALON (Pouvoir à Isabelle LOTISSIER).

Le Conseil Municipal propose comme secrétaire de séance Monsieur Fabrice BONNET.

• **Présentation des résultats de l'enquête sur l'attractivité commerciale réalisée par la Maison Familiale Rurale,**

Monsieur le Maire donne la parole à Monsieur Thierry LOISON qui expose l'origine et la genèse de cette enquête auprès de la population et des commerçants et professions libérales. La commission économie porte ce projet depuis de longs mois. Madame Piera VACCA présente l'enquête. Pour la réalisation de cette étude 303 questionnaires ont été réalisés. 196 questionnaires ont été réalisés auprès des habitants de Saint Laurent de Chamousset, ce qui correspond à 22,80% des ménages. 107 questionnaires ont été réalisés avec des personnes qui consomment dans les commerces de Saint Laurent de Chamousset mais qui résident dans d'autres communes. 83,80% (254) des questionnaires ont été réalisés par la MFR et 16,20% (49) ont été remplis en ligne. Les questionnaires ont été réalisés au marché, à la sortie des écoles, à la sortie des commerces et en porte à porte. Les consommateurs qui n'habitent pas à Saint Laurent de Chamousset proviennent principalement de Saint Clément les Places (14,95%), Haute Rivoire (12,15%) et Brullioles (7,48%). Suivent d'autres communes proches : Les Halles, Longessaigne et Montrottier (6,54%). Sainte Foy l'Argentière (5,61%), Brussieu, Chambost-Longessaigne, Longessaigne et Saint Genis l'Argentière (3,74%), Bessenay, L'Arbresle, Meys et Souzy (2,80%). Lyon, Montromant et Saint Martin Lestra (1,87%). Les âges sont plutôt bien répartis, les tranches 15 -29 ans et 75 ans et plus sont moins représentées, probablement car elles utilisent moins les commerces, les services et les professions libérales de la commune. On remarque également que la

tranche des 60 – 74 ans est majoritaire. Les retraités actifs aiment le village et sa vivacité. La catégorie socio-professionnelle la plus représentée sont les retraités (37,29%). Suivent les employés (31,68%), les cadres (11,22%) et les étudiants (5,61%). La majorité des personnes interrogées sont très satisfaites ou plutôt satisfaites de l'offre de commerces, de services et de professions libérales : au total 71%. 26,70% sont insatisfaites. Seulement 2,30% des personnes interrogées sont très insatisfaites.

Monsieur le Maire et Monsieur Thierry LOISON remercient chaleureusement toute l'équipe de la MFR pour le travail effectué. Monsieur le Maire insiste sur l'analyse nécessaire des résultats et la prise en compte de la crise nationale subis par le commerce et le service de proximité. La commission va maintenant travailler sur les résultats de cette enquête et faire des propositions afin d'améliorer le service.

- **Aménagement des abords de la Halle aux Veaux dans le cadre de l'agrément Européen,**

Monsieur le Maire expose qu'il est nécessaire de clôturer une partie de l'aire située autour du marché aux veaux afin de garantir la sécurité et obtenir un agrément européen pour le marché aux veaux. Il présente un devis de l'entreprise GUYOT et précise que des demandes d'aides seront formulées pour le financement des équipements mis en place pour la réouverture du marché aux veaux après l'épisode de DNC. Il présente également un devis pour la réalisation d'une clôture et pose d'un portail pour la sécurisation de l'étang de la Salvatière. Le devis total de l'entreprise GUYOT est de 9 905.00 euros HT. Après en avoir délibéré, le Conseil municipal valide ce devis par un vote : oui : 19 (dont 2 pouvoirs) - Non : 0- Abstentions : 0

- **Validation du programme voirie communautaire,**

Monsieur le Maire donne la parole à Monsieur Fabrice BONNET qui présente deux devis :

Réfection du chemin de la Grange : 10 392.32 euros TTC

Réfection du chemin de Montchourier : 15 838.92 euros TTC

L'enveloppe de la commune étant de 19 200 euros pour 2026 (suite au report durant 3 ans de 60 000 euros par an de dotation pour la réalisation du contournement Nord) sera nécessaire de conclure un fonds de concours avec la CCMDL et donc de financer environ 6 000 euros sur le budget communal.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal valide ces devis et interventions et valide le recours au fonds de concours par un vote : oui : 19 (dont 2 pouvoirs) - Non : 0- Abstentions : 0

- **Suite à un éboulement, travaux d'urgence sur un mur d'un bâtiment communal,**

Monsieur le Maire donne la parole à Monsieur Gilles RAYNARD qui expose que le 11 juin 2026, un éboulement s'est produit sur une partie du mur situé dans la cour du 63 rue de Lyon. Ce mur, de grande hauteur, soutient la réserve de la papeterie. Après la venue d'un expert, des mesures d'étalement ont été mises en place avant une intervention plus importante à réaliser par l'entreprise de maçonnerie DEVAUX-PIGNARD de Brullioles.

- **Réalisation d'un emprunt pour l'acquisition de la salle d'animation communale, de la Résidence Seniors « Le Clos de la Galène »,**

Monsieur le Maire présente les 3 propositions, pour la réalisation d'un emprunt de 160 000 euros pour le financement de l'acquisition de la salle d'animation communale, de la Résidence Seniors « Le Clos de la Galène ». Le Crédit Mutuel et le Crédit Agricole Centre-Est proposent un taux de 3.80% sur 10 ans alors que la Caisse d'Epargne chiffre un taux de 3.59 % sur 10 ans avec des échéances trimestrielles.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal valide la proposition de prêt de 160 000 euros de la Caisse d'Epargne à 3.59 % sur 10 ans, avec des frais de 200 euros et des échéances trimestrielles par un vote : oui : 19 (dont 2 pouvoirs) - Non : 0- Abstentions : 0

- **Appels à projets 2026 Département du Rhône,**

Monsieur le Maire expose que les dossiers de demandes de subventions d'appels à projets auprès du Département du Rhône sont à déposer avant le 1^{er} juillet 2026. Il expose que l'enveloppe allouée a fortement diminuée. Il propose trois dossiers : l'aménagement du local de plonge du Restaurant Scolaire avec la pose d'un extracteur, l'aménagement PMR les abords de la Résidence Seniors « Le Clos de la Galène » et la climatisation de la Mairie.

- **Ouverture d'un local pour les randonneurs (« Chapis » de la maison Dussud),**

Monsieur le Maire donne la parole à Madame Sandrine BOINON. Elle présente le travail de la commission avec l'établissement d'un règlement intérieur et une fiche de réservation. Une communication sera effectuée dans la lettre d'information, auprès de l'Office du Tourisme.
Après en avoir délibéré, le Conseil municipal valide par un vote : oui : 19 (dont 2 pouvoirs) - Non : 0- Abstentions : 0

- **Emploi saisonnier, renfort été services techniques,**

Monsieur le Maire propose la création d'un contrat de 30 heures du lundi au jeudi, du 1^{er} juillet au 7 août 2026 afin de renforcer les effectifs des services techniques durant la période estivale.
Après en avoir délibéré, le Conseil municipal valide par un vote : oui : 19 (dont 2 pouvoirs) - Non : 0- Abstentions : 0

- **Révision des tarifs de la vogue,**

Monsieur le Maire propose de revoir à la hausse les tarifs d'occupation du domaine public pour la Vogue, il précise que les tarifs présentés sont applicables pour toute la vogue :

Tarifs applicables pour les emplacements des manèges pour la vogue annuelle	
	Tarifs vogue
Appareils de loterie, tirs, confiserie, - de 5m.	35,00 €
Appareils de loterie, tirs, confiserie, de 5 à 9 m.	50,00 €
Appareils de loterie, tirs, confiserie, de 9 à 13 m	85,00 €
Appareils de loterie, tirs, confiserie, de + de 13 m.	100,00 €
Grands Manèges (> à 100 m2)	170,00 €
Manèges de + de 9m (et < à 100m2)	100,00 €
Manèges de - de 6 mètres	85,00 €
Manèges de 6 à 9 mètres	100,00 €

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal valide ces propositions par un vote : oui : 19 (dont 2 pouvoirs) - Non : 0- Abstentions : 0

- **Location de l'école publique Antoine Boiron pour l'ALSH de la CCMDL,**

Monsieur le Maire donne la parole à Madame Yvette BRETONNIER qui expose que la CCMDL a effectué une demande de location des locaux suivants de l'Ecole Publique Antoine BOIROIN :

- La cour de récréation, les sanitaires et le préau,
- Les deux salles de classe de maternelles ainsi que les sanitaires,
- La salle de classe (bâtiment principal).
- La salle de psychomotricité.

Pour un accueil en journée pour les moins de 6 ans du samedi 4 juillet 2026 au vendredi 31 juillet 2026. Elle propose une mise à disposition des locaux pour 160 euros par semaine soit 640 euros pour cet été, incluant l'occupation des locaux et les frais d'électricité et eau. Le rangement et nettoyage des locaux, de tous les équipements utilisés (sanitaires (wc, faïences...) mais aussi tables et chaises et espaces extérieurs devront être effectués de manière minutieuse, ainsi que la fourniture de tous les produits d'entretien et autres fournitures (papier WC...) seront à la charge de la CCMDL.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal valide cette location par un vote : oui : 19 (dont 2 pouvoirs) - Non : 0- Abstentions : 0

- **Participation financière dans le cadre de la promotion du marché aux veaux pour la fête de l'agriculture à Saint Clément les Places,**

Monsieur Fabrice BONNET sort de la salle.

Monsieur expose que cette année la Fête départementale de l'agriculture, qui se tiendra les 5 et 6 septembre 2026 à Saint-Clément-les-Places. Cet événement d'envergure accueillera près de 6 000 visiteurs sur le week-end autour de nombreuses animations destinées au grand public, aux familles et aux professionnels du monde agricole. Il a rencontré les organisateurs, les JA du Rhône, avec Gilles RAYNARD, Ludovic CARRET et Fabrice BONNET, afin de proposer une participation financière et ceci en contrepartie, une communication importante sur la promotion de notre marché aux veaux pendant les deux jours de la manifestation.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal valide le versement d'une subvention de 3 000 euros aux JA du Rhône et de 500 euros à l'Association de Promotion du Marché aux Veaux (préparation du stand), pour la fête de l'agriculture, par un vote (votants 18) : oui : 18 (dont 2 pouvoirs) - Non : 0- Abstentions : 0

Monsieur Fabrice BONNET revient en séance.

- **Autorisation, accompagnement, pour la reconstruction du centre de tir, suite au sinistre,**

Monsieur le Maire expose que samedi 15 juin 2026 vers 10h30, suite à un départ de feu d'origine accidentelle, le centre de tir a été détruit par les flammes, et cela malgré une intervention rapide des pompiers. Une vingtaine de personnes présentes a pu évacuer très rapidement le site et aucun blessé n'est à déplorer. Monsieur le Maire et Monsieur Gilles RAYNARD ont tenus à rencontrer très rapidement les responsables de cette association forte de 180 adhérents, et cumulant plusieurs titres aux championnats de France. Tous souhaitent la reconstruction rapide du site. Monsieur le Maire a proposé une aide et un soutien technique pour cette reconstruction devant allier sécurité et homologation.

Le club travaille activement sur un projet et le présentera aux élus rapidement.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal apporte son soutien au club de tir et valide les propositions de Monsieur le Maire.

- **Aménagement de l'Avenue Gabriel Fougereuse : étude à réaliser par un maître d'œuvre.**

Monsieur le Maire expose que l'avenue Gabriel Fougereuse et la montée des Saignes sont très endommagées et non dimensionnées pour la circulation actuelle : La largeur de l'avenue Gabriel Fougereuse pourrait être revue avec maintenant la mise en service de la déviation poids-lourds par la route de la Gondolière. Les travaux pourraient être effectués avec des crédits communautaires. Il présente un devis pour l'étude : BE « Réalités » : 6 940 euros HT., et un devis pour le levé topographique : Géomètre « Geogarants » : 2 448 euros HT

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal valide ces deux devis par un vote : oui : 19 (dont 2 pouvoirs) - Non : 0- Abstentions : 0

- **Présentation des rapports sur le prix et la qualité du service public (RPQS) du SIEMLY (eau potable) et du SIMA COISE (assainissement autonome),**

Monsieur le Maire donne la parole à Monsieur Thierry LOISON qui présente le RPQS du SIEMLY avec 81 056 personnes desservies et 38 031 abonnés en 2025 et un prix TTC au m³ pour 120 m³, de 4,07 €/m³. Il présente également le RPQS du SIMA COISE : Le SPANC est un service public local d'assainissement, à caractère industriel et commercial, qui fournit des prestations de service. Son rôle consiste à effectuer les contrôles obligatoires des dispositifs d'assainissement non collectif, c'est à dire : Examen préalable de la conception des installations neuves ou à réhabiliter, Vérification de l'exécution des travaux, Vérification périodique de fonctionnement et d'entretien et contrôle dans le cadre des ventes. Le SPANC peut aussi prendre des compétences qui, aujourd'hui, sont facultatives : L'entretien des installations d'assainissement et la réhabilitation des installations présentant des risques sanitaires et/ou environnementaux. Pour l'année 2025, 79 communes ont transmis cette compétence (en direct ou via les intercommunalités) au **Syndicat Interdépartemental Mixte pour l'Aménagement de la Coise** dont 78 en régie directe et 1 en DSP, ce qui représente 9 780 installations. Sur notre commune il existe 2024 installations d'assainissement non collectifs et 199 ont été contrôlées.

- **Travaux des commissions,**

Monsieur le Maire donne la parole à Mesdames et Messieurs les adjoints et conseillers municipaux délégués.

Madame Marielle SERAILLE présente le travail de la commission jeunesse et sports pour la mise en place d'un Conseil Municipal de Jeunes. Après discussion avec les directeurs d'école primaire, il a été décidé que le CMJ ne concernerait que les CM1 et CM2. Les élections auront lieu à l'automne. Elle rend compte de la réunion avec le Commandant de la brigade de gendarmerie pour la présentation la Vogue qui aura lieu du 11 au 14 juillet. Elle rend compte aussi de la rencontre avec la MJC, pour la présentation d'un bilan de fin d'année, déséquilibré par les activités.

Monsieur Thierry LOISON expose que le règlement du marché forain sera à modifier. IL rend compte de la réunion de la commission économie de la CCMDL. Pour les commerces vacants de la Commune, un message a été envoyé à toutes les franchises de vente de fleurs, sans retour positif pour l'instant. L'ouverture du bar de Fabian GIRAUD pourra être réalisée très prochainement, les entreprises devant réaliser des travaux qui devraient se terminer très prochainement. Il annonce la venue de l'Office du Tourisme le lundi matin sur les marchés estivaux.

Madame Sandrine BOINON annonce la distribution de la prochaine lettre d'information à partir du 4 juillet.

Madame Isabelle LOTISSIER rend compte la réunion d'établissement du planning des salles 2026-2027. Elle a très lourdement insisté pour le respect du port de chaussures de sport dans les salles à sol sportif, et l'absence de port de chaussures au Dojo. Elle présente la rencontre avec la Fabrik pour une proposition d'animation à réaliser en 2027. Le Conseil Municipal donne un avis favorable mais propose de décaler la venue sur fin juillet- début août. Elle présente la demande d'étudiants de « l'ENS » de Paris pour une animation sur la place du Plâtre, le lundi 24 août 2026 durant le marché.

Madame Yvette BRETONNIER rend compte de la modification de l'article 6 du règlement du restaurant scolaire. Elle demande avis auprès des conseillers pour le tarif à appliquer en cas d'apport de repas au restaurant scolaire, pour des raisons d'allergies alimentaire sévères. Le Conseil Municipal valide la gratuité. Elle rend compte de la présence de 6 à 9 personnes dans la salle d'animation communale de la Résidence Seniors. Monsieur le Maire souhaiterait que plus de résidents profitent de cette salle, surtout en période de canicule. Elle annonce avoir rencontré la nouvelle directrice de l'école privée, Madame Sandrine MADRID. Elle fait compte rendu du Conseil d'Ecole du 9 juin 2026, avec une équipe enseignante reconduite et 109 élèves inscrits.

Monsieur Gilles RAYNARD rend compte des travaux dans les bâtiments : Ancien local fleuriste, intervention pour fuite sur toiture de la friperie. Il rend compte de l'assemblée générale de la FMBV à Châteaubriand et annonce la réunion de la commission agricole de la CCMDL avec comme ordre du jour, le marché aux veaux et les non apporteurs du territoire.

Monsieur Ludovic CARRET expose que suite aux visites de plusieurs aménagements de ville, il a été demandé au bureau d'études Réalités d'inclure la signalétique dans son étude.

Monsieur Fabrice BONNET annonce la première réunion de la commission voirie de la CCMDL. Il annonce aussi l'annulation du Comice de Chazelles sur Lyon, pour cause de vigilance rouge canicule sur le Département de la Loire.

• **Questions diverses.**

Monsieur le Maire annonce l'annulation de la Fête au Château de l'Ecole Privée suite aux températures extrêmes prévues dimanche sur le Département du Rhône.

Il présente des cessions de terrains communaux, vers le bassin de rétention situés derrière les Jardins du Pontet, au prix de 10 euros le m² : MAGAT Jordan : 292 m² soit 2920 euros, VENET Jérôme : 208 m² soit 2080 euros, DURRIS Anthony : 78 m² soit 780 euros.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal valide ces cessions par un vote : oui : 19 (dont 2 pouvoirs)
- Non : 0- Abstentions : 0

Il présente une demande de nomination de membres de la Commission Locale d'évaluation des Charges Transférées (CLECT). Cette commission a pour rôle principal de procéder à l'évaluation des charges liées aux transferts de compétences entre communes et EPCI ayant opté pour la fiscalité professionnelle unique. Le conseil communautaire a fixé la composition de la CLECT ainsi :

- 1 représentant titulaire par commune élu au sein du conseil municipal
- 1 représentant suppléant par commune élu au sein du conseil municipal

Monsieur le Maire propose qu'il soit le représentant titulaire et Madame Sandrine BOINON, la représentante suppléante. Le Conseil Municipal valide cette proposition.

Monsieur le Maire présente un courrier de la CCMDL invitant le Conseil Municipal à se prononcer sur la participation communale au dispositif de lutte contre la grêle est en place depuis le 1^{er} mai 2019. Considérant que ce dispositif, à l'origine mis en place pour protéger les cultures agricoles, permet aussi de protéger les biens des communes, des entreprises et des particuliers lors d'épisodes de grêle. Il est proposé que la CCMDL s'engage à verser à l'association Paragrêle 69, une participation financière équivalente à 2024 avec un maximum de 0,80 € par habitant du territoire Rhône de la CCMDL, soit un montant total de 24 640.80 €.

Cette participation financière se décompose en deux parties :

- Une participation financière équivalente à 13 244.43 € TTC abondée par la CCMDL (0,43 € par habitant),
- Une participation financière équivalente à 11 396.37 € TTC abondée par les communes du Rhône de la CCMDL (0,37 € par habitant et par commune).

Le Conseil Municipal valide cette proposition.

Monsieur le Maire avoir dû avancer les frais d'hébergement pour le Congrès de la FMBV. Il présente une facture de 338.40 euros. Le Conseil Municipal valide ce remboursement.

Madame Sandrine BOINON intervient pour annoncer le concours de boules du 14 juillet organisé par le Comité des Aînés Saint Laurentais.

Après un questionnement sur la venue d'un médecin, Madame Nathalie BATAIL annonce une réunion du CTPS le 7 juillet 2026.

Prochaines séances du conseil municipal : Jeudi 23 juillet 2026 à 19h15.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 23h55.

Le Maire,



Pierre VARLIETTE